

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 19 décembre 2024



COMMUNE D'ESNEUX

INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT DU PRÉSIDENT DU CPAS

Administration générale - Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

Le Président du CPAS, Steve Metelitzin, a prêté serment et a été installé dans ces fonctions le 9 décembre 2024 lors de la séance d'installation du Conseil de l'action sociale.

Lors du Conseil communal du 19 décembre 2024, la Bourgmestre, Madame Laura Iker, a invité Monsieur Metelitzin à prêter serment. Les pouvoirs du Président du CPAS-membre du collège ont ainsi été validés.

NOUVEAU RÈGLEMENT POUR PARCOURS D'ARTISTES

Culture - Anne-Catherine Flagothier 0478.29.33.90 – annecatherine.flagothier@avocats-levy.be

Mi-juin 2025, aura lieu la 23ème édition de « Parcours d'Artistes ». Une exposition collective sera présentée au centre culturel de l'Escale, Avenue de la Station 80 à Esneux. Tandis que les artistes ouvriront leur porte au public les 14 et 15 juin 2025.

L'évènement est ouvert à toutes les disciplines confondues et en priorité aux Esneutois. Les artistes auront la possibilité de s'inscrire jusqu'au 15 février 2025. Pour être en accord avec le 120ème anniversaire de la fête des arbres, le thème de l'exposition collective sera l'ARBRE.

Ce 19 décembre 2024, le Conseil Communal a décidé d'arrêter le nouveau règlement et de fixer des frais de participation s'élevant à 15€, afin de gérer le nombre important d'inscriptions et que chaque candidat puisse respecter ses obligations.

LE BUDGET 2025 : UN EXERCICE TRANSITOIRE ET STRUCTURANT

Finances - Pierre Georis

0498.58.10.13 – pierre.georis@gmail.com

Le budget 2025 marque une étape transitoire dans la gestion financière de notre commune. Conçu sous l'égide du précédent Collège, il constitue un budget provisoire qui sera profondément révisé dans les mois à venir. Cependant, il offre à notre administration les moyens de poursuivre ses activités tout en permettant aux membres du Conseil communal de prendre pleinement conscience des défis budgétaires auxquels nous sommes confrontés.

Un déficit structurel à surveiller

Comme en 2024, le budget 2025 confirme la persistance d'un déficit structurel des finances communales. À l'exercice propre, les dépenses dépassent de 1,8 million d'euros les recettes hors provisions. Ce déséquilibre, attribué aux "4P" – Pension, Police, Pompiers et Pauvreté – ainsi qu'à l'augmentation continue des frais de personnel (+56 % depuis 2018 pour une indexation de 22 %), illustre les tensions budgétaires croissantes. Par ailleurs, les dotations au CPAS et à la zone de police ont respectivement augmenté de 59 % et 40 % sur la même période.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 19 décembre 2024



COMMUNE D'ESNEUX

Des réserves en baisse, mais une gestion proactive

Pour équilibrer le budget 2025, des reprises et utilisations de provisions sont nécessaires, à hauteur de 2,4 millions d'euros. En conséquence, le solde des provisions au terme de l'exercice 2025 est estimé à seulement 1,9 million d'euros. Toutefois, grâce à la trésorerie disponible issue des provisions accumulées et des fonds non encore utilisés liés aux inondations, nous avons pu reporter la conclusion de certains emprunts, réduisant ainsi les charges de dette en 2024 et améliorant le résultat budgétaire global qui devrait permettre de donner un peu d'aire aux finances communales et d'assurer l'équilibre de celles-ci jusqu'en 2026.

Des efforts incontournables pour un redressement durable

Face à cette situation, une taskforce budgétaire sera mise en place dans les prochaines semaines. Sa mission sera de formuler des propositions concrètes pour rétablir l'équilibre financier, à travers des ajustements structurels sur les recettes et/ou les dépenses. Ces mesures sont indispensables pour absorber les charges liées aux nombreux investissements pourtant nécessaires des dernières années et garantir la pérennité des services publics.

Un avenir à construire

Malgré les défis, nous restons confiants dans la capacité de notre commune à surmonter ces obstacles. Ce budget transitoire pose les bases d'une réflexion approfondie pour une gestion financière responsable et durable. L'engagement de tous sera essentiel pour bâtir une commune solide et résiliente, tournée vers l'avenir.

ENTRETIEN DE DIVERSES VOIRIES 2025

Travaux - Pierre Georis

0498.58.10.13 – pierre.georis@gmail.com

Sous réserve d'approbation du budget extraordinaire de l'exercice 2025 par l'Autorité de Tutelle, le Conseil Communal a décidé d'approver les dépenses liées à l'entretien de diverses voiries.

Il s'agit principalement de rénovation de surface et de consolidation éventuelle des fondations. La rénovation consiste en le raclage et la pose de l'asphalte ainsi que le remplacement éventuel des linéaires (filet d'eau et bordure). La consolidation, quant à elle, consiste à remplacer l'empierrement s'il s'avère que sa portance n'est plus suffisante.

Dans un premier temps, les voiries qui seront concernées par ces entretiens sont le Chemin de la Haze à Fontin, le Chemin du Fy à Esneux, le Parking de la rue de Bruxelles à Esneux et la Ruelle de la Lèche à Esneux.

Dans un second temps, si le budget prévu pour ces entretiens le permet, la rue de l'Ourthe à Hony et le chemin du Grand Maître à Tilff seront également ajoutés à la liste des voiries concernées.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 19 décembre 2024



COMMUNE D'ESNEUX

DÉCHETS - COÛT-VÉRITÉ BUDGET 2025

Environnement – *Serge Kalbusch*

0478.82.46.18 – serge@kalbusch.be

Le Conseil Communal a décidé d'approver le calcul du coût-vérité de la gestion des déchets ménagers pour le budget 2024 établissant le taux de couverture à 109,77 %.

Pour respecter l'arrêté du Gouvernement wallon, les Communes doivent couvrir entre 95 % et 110 % du coût-vérité. Votre Commune a donc parfaitement calculé les dépenses pour la gestion des déchets ménagers.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Urbanisme – *Vincent Rigaux*

0472.84.19.67 – vincent.rigaux.1@gmail.com

Le Conseil a décidé de renouveler la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM), conformément au Code du Développement Territorial (CoDT).

Il s'en suivra un appel à candidatures, qui sera diffusé par voie d'affiches, dans le Vlan, sur le site internet et sur Facebook.

Plus d'informations au sujet de cet appel à candidatures peuvent être obtenues en vous adressant à urbanisme@esneux.be.

Le Conseil désignera ensuite les nouveaux membres de la CCATM.

Après approbation par le Ministre, la nouvelle CCATM pourra s'installer.